



Il sollicite l'interdiction du mariage de son neveu pour inceste.

Sa Majesté Mveng Ndi André, Chef du groupement Mvog-Manga I, n'est pas passé par 4 chemins, dans sa correspondance datée du 22 Novembre 2021 et adressée au sous-préfet de l'arrondissement de Nkolafamba, pour exposer les faits.

A savoir que les amoureux sont cousins et petits fils de feu Mveng Wolfgang, chef du groupement Mvog Manga I et feu Bihina Paul, chef du village Nkolo II dans l'arrondissement de Nkol-Afamba.

Après plusieurs assises familiales, ceux-ci auraient refusé d'entendre raison et décidé de se marier malgré ce lien de sang. D'où sa demande de l'interdiction de ce mariage pour, dit-il, la revalorisation et la promotion des Us et coutumes Betis.